

Ancien travailleurs et ancienne travailleuse migrant-es

## VICTIMES OUBLIEES DE LA REFORME DES RETRAITES

**Les anciens travailleurs migrants, hommes et femmes vivant dans notre pays, de nationalité étrangère ou devenus français, vont être sur-représentés parmi les victimes de la réforme des retraites.**

Le durcissement visant à porter à 62 ans l'âge minimum pour partir à la retraite et limitant les mesures dites de « pénibilité » aux seules personnes en incapacité permanente très sévère va être payé cash par les anciens travailleurs et les anciennes travailleuses migrant/es usés et sans travail, maintenus dans la misère et survivant avec des prestations de chômage ou d'assistance dans l'attente de pouvoir liquider leurs droits.

Le durcissement des conditions d'obtention d'une retraite à « taux plein » va également pénaliser toutes les personnes ayant commencé tard leur carrière ou ayant connu le chômage et la maladie, parmi lesquelles continueront à être surreprésentées les femmes de notre pays mais aussi toutes celles et tous ceux entrés difficilement sur le marché du travail ou encore ayant été victimes du chômage ou de problèmes de santé.

Une majorité de vieux et vieilles immigré/es connaissent ces difficultés. Beaucoup sont entrés tard sur le marché du travail français, n'ont pas toujours pu faire valoir les périodes travaillées dans leur pays d'origine et ont connu, sous le coup des discriminations, des carrières accidentées, des conditions de travail pénibles à l'origine de problèmes de santé et ont été évacués du marché du travail bien avant l'âge de la retraite.

Rappelons, à titre d'exemples, que **les étrangers sont proportionnellement trois fois plus souvent touchés par les accidents du travail entraînant une incapacité du travail permanente ou la mort** ; qu'ils ont été les premiers licenciés au cours des restructurations industrielles des années 1980 : **alors qu'ils représentaient de 10 à 15 % des effectifs à la fin des années 1970, ils ont absorbé à eux seuls de 40 à 50 % des suppressions d'emploi dans l'industrie et le bâtiment.** En outre, ces vieux et vieilles immigré/es paient au prix fort les pratiques illégales, mais pourtant généralisées dans certains secteurs, d'employeurs peu scrupuleux qui n'ont pas versé de cotisations et qui ont été protégés par la passivité complice des pouvoirs publics pendant des décennies. Ainsi, de nombreuses périodes travaillées manquent sur leur relevé de carrière, sans qu'il ne soit possible de le justifier plusieurs années après. Une réforme des retraites juste devrait en tenir compte.

Le cumul des handicaps explique que les droits à pension des immigré/es sont des plus faibles. **Beaucoup vivent ainsi avec le « minimum vieillesse »** (allocation de solidarité aux personnes âgées). Leur situation, déjà précaire, va encore s'aggraver avec une réforme des retraites dépourvue de toute considération pour la justice sociale et qui consiste à faire payer la note d'abord à celles et ceux qui sont les plus discriminés et défavorisés de notre société.

Le 17 septembre 2010

Organisations signataires :

- **ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France)**
- **CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits)**
- **GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés)**
- **Collectif « Justice et Dignité pour les Chibanis »**

Ancien travailleurs et ancienne travailleuse migrant-es

## VICTIMES OUBLIEES DE LA REFORME DES RETRAITES

**Les anciens travailleurs migrants, hommes et femmes vivant dans notre pays, de nationalité étrangère ou devenus français, vont être sur-représentés parmi les victimes de la réforme des retraites.**

Le durcissement visant à porter à 62 ans l'âge minimum pour partir à la retraite et limitant les mesures dites de « pénibilité » aux seules personnes en incapacité permanente très sévère va être payé cash par les anciens travailleurs et les anciennes travailleuses migrant/es usés et sans travail, maintenus dans la misère et survivant avec des prestations de chômage ou d'assistance dans l'attente de pouvoir liquider leurs droits.

Le durcissement des conditions d'obtention d'une retraite à « taux plein » va également pénaliser toutes les personnes ayant commencé tard leur carrière ou ayant connu le chômage et la maladie, parmi lesquelles continueront à être surreprésentées les femmes de notre pays mais aussi toutes celles et tous ceux entrés difficilement sur le marché du travail ou encore ayant été victimes du chômage ou de problèmes de santé.

Une majorité de vieux et vieilles immigré/es connaissent ces difficultés. Beaucoup sont entrés tard sur le marché du travail français, n'ont pas toujours pu faire valoir les périodes travaillées dans leur pays d'origine et ont connu, sous le coup des discriminations, des carrières accidentées, des conditions de travail pénibles à l'origine de problèmes de santé et ont été évacués du marché du travail bien avant l'âge de la retraite.

Rappelons, à titre d'exemples, que **les étrangers sont proportionnellement trois fois plus souvent touchés par les accidents du travail entraînant une incapacité du travail permanente ou la mort** ; qu'ils ont été les premiers licenciés au cours des restructurations industrielles des années 1980 : **alors qu'ils représentaient de 10 à 15 % des effectifs à la fin des années 1970, ils ont absorbé à eux seuls de 40 à 50 % des suppressions d'emploi dans l'industrie et le bâtiment.** En outre, ces vieux et vieilles immigré/es paient au prix fort les pratiques illégales, mais pourtant généralisées dans certains secteurs, d'employeurs peu scrupuleux qui n'ont pas versé de cotisations et qui ont été protégés par la passivité complice des pouvoirs publics pendant des décennies. Ainsi, de nombreuses périodes travaillées manquent sur leur relevé de carrière, sans qu'il ne soit possible de le justifier plusieurs années après. Une réforme des retraites juste devrait en tenir compte.

Le cumul des handicaps explique que les droits à pension des immigré/es sont des plus faibles. **Beaucoup vivent ainsi avec le « minimum vieillesse »** (allocation de solidarité aux personnes âgées). Leur situation, déjà précaire, va encore s'aggraver avec une réforme des retraites dépourvue de toute considération pour la justice sociale et qui consiste à faire payer la note d'abord à celles et ceux qui sont les plus discriminés et défavorisés de notre société.

Le 17 septembre 2010

Organisations signataires :

- **ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France)**
- **CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits)**
- **GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés)**
- **Collectif « Justice et Dignité pour les Chibanis »**